

OSEZ RÉNOVER ET CONVENTIONNER!

CONTACTEZ CITÉMÉTRIE, L'OPÉRATEUR
MISSIONNÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER

CITÉMÉTRIE est financé par les Communautés de communes du Pays Bigouden pour conseiller les propriétaires dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

PRENEZ
RENDEZ-VOUS
AVEC
CITÉMÉTRIE

Accueil téléphonique :

02 98 50 53 94

Adresse électronique :

opah.pays-bigouden@citemetrie.fr

Permanences :

- à **Pont-l'Abbé**, 14 rue Charles le Bastard : tous les 2^e, 3^e et 4^e mercredis matins du mois
- à **Landudec**, mairie, place de la mairie : tous les 1^{ers} mercredis matins du mois

CITÉMÉTRIE



Finistère
Pays de Bigouden
LE DÉPARTEMENT



HAUT PAYS
BIGOUDEN



Agence
nationale
de l'habitat
Anah

PROPRIÉTAIRES
BAILLEURS
UN PROJET DE
RÉNOVATION DE
LOGEMENT
LOCATIF?

OSEZ
RÉNOVER ET
CONVENTIONNER!

VOTRE COLLECTIVITÉ
VOUS ACCOMPAGNE
ET VOUS AIDE!



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

HAUT PAYS
BIGOUDEN



OSEZ

RÉNOVER ET CONVENTIONNER VOS LOGEMENTS LOCATIFS!

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
ET GRATUIT POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS

QUEL NIVEAU D'AIDE ?

- Une aide financière aux travaux pourra être apportée selon :
 - l'état du logement et des performances énergétiques atteintes après travaux
 - le niveau de loyers appliqué (selon zonage) outre l'avantage fiscal offert par ce dispositif (Borloo ancien).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les propriétaires bailleurs sous réserve de conventionner leurs logements (9 ans) et de les louer à des locataires (conditions de ressources) au titre de la résidence principale.

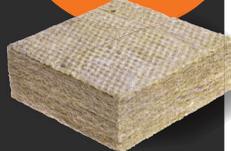
QUEL LOGEMENT ?

- Logement de plus de 15 ans, situé en centre ville ou centre bourg

QUELS TRAVAUX ?

- Les réhabilitations lourdes, sorties de vacance ou d'insalubrité
- Les travaux d'amélioration des performances énergétiques

NE PAS
DÉMARRER
LES TRAVAUX
AVANT LE DÉPÔT
DU DOSSIER
DE DEMANDE DE
SUBVENTION.



OSEZ

RÉNOVER ET CONVENTIONNER VOS LOGEMENTS LOCATIFS!

INVESTISSEZ ET AMÉLIOREZ
UN LOGEMENT LOCATIF ANCIEN !

EXEMPLE DE FINANCEMENT

Monsieur C. est propriétaire d'un logement ancien très dégradé et vacant de 70m² en centre-ville de Pont-l'Abbé

- Travaux prévus : réfection complète du logement avec amélioration thermique, mise en sécurité des installations électriques et rénovation intérieure
- Coût total des travaux : 50 000 € HT
- Loyers envisagés (revalorisation annuelle) : conventionnement social soit 6,02 €/m²
- Aides mobilisables estimées : 18 000 €
- Frais de dossier pris en charge par les communautés de communes du Pays Bigouden
- > hors dispositifs nationaux et **déduction fiscale de 60%** des loyers dans le cadre du dispositif « Borloo ancien ».

